

Journées philosophiques de Limoges 2026

LA RESPONSABILITÉ



Lycée Renoir, Limoges

Jeudi 11 juin

9h/12h

Flore D'AMBROSIO-BOUDET

***Hans Jonas : sens et portée de la responsabilité en matière
environnementale***

14h/17h

Elsa GODART

La responsabilité partagée

Vendredi 12 juin

9h/12h

Hédi M'Chiri

***La responsabilité pensée sous l'angle de l'imputation - une approche
philosophique, juridique et judiciaire.***

14h/17h

Aurore Mréjen ¹

Hannah Arendt, « Banalité » du mal et responsabilité.

¹ Aurore Mréjen animera une rencontre dédicace à la Librairie Page et Plume de Limoges le 12 juin à 18h.

FLORE D'AMBROSIO-BOUDET

Flore d'Ambrosio-Boudet est agrégée de philosophie et enseigne la philosophie en classes préparatoires au lycée Gay-Lussac à Limoges. En 2018 elle a soutenu une thèse de philosophie à Paris-Nanterre sous la direction de Stéphane Haber : *De l'espèce humaine. Affronter l'urgence écologique avec Robert Antelme et Hans Jonas*. Elle est chercheure rattachée au laboratoire Sophiapol.

Hans Jonas : sens et portée de la responsabilité en matière environnementale

Résumé : « L'œuvre de Hans Jonas a introduit en philosophie un tournant majeur en élargissant l'éthique classique à un objet inédit en tant que tel : la nature comme objet de responsabilité pour l'homme, à l'heure où la technique moderne révèle, avec sa puissance, sa destructivité. Le paradoxe de cette éthique c'est que plus le catastrophisme jonassien se vérifie dans les faits, s'agissant de la prévision des dommages écologiques et des risques de saccage de la biosphère, plus elle semble impraticable en tant qu'éthique. Là où Jonas a mis son énergie philosophique à produire un travail de fondation métaphysique de la nouvelle éthique de la responsabilité, ce qui fait défaut aujourd'hui semble moins être la conviction quant aux fondements d'un impératif de responsabilité ainsi élargi à la nature et au vivant, que l'identification des moyens d'action. Par sa tendance hyperbolique, cette éthique mise à l'échelle de la « nature tout entière », semblerait même pouvoir subir le reproche de contre-productivité, induisant paralysie voire indifférence plutôt que la mobilisation vers un changement concerté et adéquat. Qu'est-ce qui dans la construction théorique de l'éthique jonassienne de la responsabilité peut être tenu pour responsable d'une telle contradiction ? Comment prolonger la réflexion jonassienne pour dépasser cette difficulté ? Pour répondre à ces questions, j'explicitai la relation entre éthique et action politique envisagée par Hans Jonas ; puis l'interrogerai à partir de la distinction faite par Isabelle Stengers entre deux types d'histoire : l'histoire des luttes sociales et du capitalisme d'une part ; l'histoire de l'irruption de la question climatique et écologique, d'autre part. »

Bibliographie indicative :

Hans JONAS,

Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique [1979], Le Cerf, 1990.

Technik, Medizin und Ethik. Praxis des Prinzip Verantwortung, Surkhamp, 1987.

Essais philosophiques, Du credo ancien à l'homme technologique [1974], introduction, Vrin, 2013.

Le concept de Dieu après Auschwitz. Une voix juive [1984], Payot et Rivages, 1994.

Pour une éthique du futur [1992], Payot et Rivages, 1998.

Souvenirs [2005], Payot et Rivages, 2005.

Catherine LARRERE et Eric POMMIER (dir.), *Ethique de la vie chez Hans Jonas*, Editions de la Sorbonne 2013.

Isabelle STENGERS, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, La Découverte, 2009.

Catherine et Raphaël LARRERE, *Le pire n'est pas certain. Essai sur l'aveuglement catastrophiste*, Premier Parallèle, 2020.

Baptiste MORIZOT, *Raviver les braises du vivant. Un front commun*, Actes Sud, 2020.

ELSA GODART

Docteur en philosophie et en psychologie, titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Elsa Godart est chercheuse affiliée au Laboratoire d'Investigations en Philosophie et Anthropologie (LIPHA) de l'Université Paris-Est Créteil, au Laboratoire d'Anthropologie Politique (LAP) de l'Université Paris Cité, et à l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Ses recherches portent sur la phénoménologie, l'éthique du numérique et la psychanalyse lacanienne. Elle a été récompensée par le Prix des Savoirs 2020 et le Trophée de la recherche en éthique 2022. Au-delà de ses activités de recherche, elle intervient régulièrement en tant que conférencière, enseignante et consultante auprès d'institutions publiques et privées sur les questions d'éthique, de transformation numérique et de psychanalyse appliquée.

La responsabilité partagée

« Dans un contexte marqué par l'accélération technologique, la fragmentation des liens sociaux et la montée d'une anxiété au cœur de nos démocraties, la question de la responsabilité connaît une mutation profonde. Longtemps pensée sur un mode individuel et moral -imputabilité, culpabilité, autonomie morale - elle se révèle aujourd'hui insuffisante pour rendre compte des formes contemporaines d'aliénation.

Dans le cadre de mes travaux sur l'éthique du sujet numérique, développés notamment au sein de l'Institut de Recherche en Éthique du Sujet Numérique (IRESN) et dans *Le droit des gens virtuels. Une éthique pour les générations futures*, j'ai proposé le concept de « responsabilité partagée » comme principe fondamental. Face à des environnements numériques qui déjouent les logiques classiques de causalité (algorithmes opaques, dilution des intentions, multiplicité des acteurs, rôle des grandes industries du numérique, mais aussi des politiques), il devient nécessaire de repenser la responsabilité non plus comme un enjeu individuel et personnel, mais comme une structure relationnelle et distribuée. C'est le moment où l'on passe de la responsabilité morale à la responsabilité éthique. La responsabilité partagée ne signifie pas la disparition du sujet, mais au contraire une manière de le préserver en rendant chacun acteur de ses usages numériques, du concepteur à l'utilisateur, en passant par les institutions. Elle suppose une éthique de la vigilance mutuelle, et une reconnaissance de la complexité des chaînes d'action.

Or, ce modèle, initialement pensé pour le numérique, révèle une fécondité heuristique bien au-delà de ce champ. Il permet notamment d'éclairer une réalité sociale et des vulnérabilités souvent invisibilisée. Pour illustrer cette idée nous prendrons l'exemple de la maternité solo.

Dans les configurations contemporaines de parentalité (familles monoparentales, coparentalités éclatées, absences paternelles, précarité structurelle) la condition maternelle se trouve fréquemment assignée à une responsabilité totale, à la fois matérielle, affective, éducative et symbolique. Cette hyper-responsabilisation constitue une forme d'injustice structurelle, dans la mesure où elle repose sur une fiction d'autosuffisance qui nie les conditions réelles de l'existence. En mobilisant le concept de responsabilité partagée, il devient possible de déplacer le regard où la maternité solo n'est pas seulement une situation individuelle, mais un phénomène social qui engage une pluralité d'acteurs tels que les institutions publiques, les politiques familiales, les structures éducatives, le tissu social, et même les représentations culturelles. Autrement dit, la condition maternelle ne devrait jamais être pensée comme une solitude ni comme un enjeu seulement personnel et subjectif, mais comme un échec de la répartition collective de la responsabilité et de la reconnaissance des vulnérabilités.

Cette conférence propose ainsi, d'une part, une élucidation philosophique du concept de responsabilité partagée dans le champ du numérique, en dialogue avec la tradition éthique (de Levinas à Ricoeur en passant Sartre) ; d'autre part, une transposition critique de ce concept dans le champ social, afin de repenser la condition maternelle non comme une défaillance individuelle, mais comme un révélateur des échecs collectifs.

Il s'agira, en définitive, de montrer que la responsabilité partagée constitue une catégorie éthique transversale, capable de répondre aux défis majeurs de notre temps : la déliaison sociale, la désobjectivation induite par les technologies, et l'isolement croissant des individus dans des structures qui les dépassent. Et de rappeler avec force que la responsabilité est le corollaire de la liberté. Penser la responsabilité partagée, c'est ainsi œuvrer à une politique de la reliance (Morin), où le sujet n'est ni dissous dans le collectif, ni abandonné à lui-même, mais reconnu dans son inscription relationnelle fondamentale. »

HEDI M'CHIRI

Hedi M'Chiri a une double formation en philosophie et en droit. Professeur agrégé de philosophie, il a participé à la rédaction du manuel HLP de terminale publiée chez Hachette. Lors des rencontres philosophiques de Langres autour de "la création" en 2024, il a animé un séminaire intitulé « le juge créateur de droit ».

La responsabilité pensée sous l'angle de l'imputation - une approche philosophique, juridique et judiciaire.

Résumé : « En droit, déterminer qui est “responsable”, c’est tâcher d’établir à qui la survenance d’un dommage ou d’un préjudice est imputable. La théorie de la responsabilité implique ainsi une théorie de l’imputabilité. Mais cette dernière théorie est en réalité complexe. Elle n’est pas unifiée car elle s’est très largement construite au fil de la jurisprudence, et si elle est à ce jour relativement stable, rien n’interdit de penser qu’elle puisse évoluer. En effet, la théorie de l’imputation se situe au croisement incertain de la physique, de l’histoire (l’évolution socio-historique) et de la juridicité. L’imputabilité engage une certaine conception de la causalité (plusieurs en fait) mais ne s’y réduit pas. En effet, imputer ce n’est pas seulement déterminer “qui” est la cause du dommage mais plutôt établir qui *doit* la supporter. En ce sens, la vérité judiciaire n’est pas la vérité épistémique. En ce sens encore, le juge doit assumer une forme de “responsabilité” dans sa décision d’imputer une responsabilité à tel ou tel agent. C’est à ce titre que notre travail proposera quelques réflexions sur une “politique des juges”, bien loin de la thèse, plus que discutable, du “gouvernement des juges”. »

Bibliographie indicative :

Immanuel Kant, Métaphysique des mœurs, *Doctrines du droit*.

Hans Kelsen, *Théorie pure du droit ; Théorie générale des normes*.

Alex Marzano-Lesnevich, *L’empreinte*.

Gustav Radbruch, “Injustice légale et droit supralégal”.

Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*.

Tanguy Viel, *L’article 351 du code pénal*.

AUORE MRÉJEN

Aurore Mréjen est docteure en philosophie, ingénieure de recherche (Université Paris-Nanterre), chercheuse au laboratoire Sophiapol de l'université Paris-Nanterre, et chargée de cours à l'université. Elle est spécialiste de l'œuvre d'Hannah Arendt.

« *Banalité* » du mal et responsabilité

Résumé : « Parmi les reproches adressés à Hannah Arendt à propos de l'expression de « banalité du mal » figure celui selon lequel sa description d'Eichmann reviendrait à faire de lui un pantin obéissant mécaniquement aux ordres de ses supérieurs. Elle aurait ainsi été manipulée, trompée par son système de défense. Une telle lecture repose sur l'idée implicite de l'irresponsabilité d'Eichmann, assimilé à une marionnette dont on tirerait les ficelles. Ce type d'approche constitue peut-être le plus grand contresens à propos de la notion de « banalité du mal ».

Arendt insiste en effet sur la responsabilité d'Eichmann et rejette de façon claire et explicite la « théorie des rouages » dont il s'est lui-même prévalu pour se défendre en se présentant comme une pièce interchangeable de la machine d'extermination nazie. Ce qui pose la question du type de responsabilité qu'implique l'absence de pensée et de jugement caractéristique de la « banalité du mal ». Cette intervention tentera d'y répondre en examinant les dimensions juridiques et morales de la responsabilité dans la pensée d'Arendt. »

Bibliographie d'Aurore Mréjen :

L'appel du visage, Armand Colin, à paraître en août-septembre 2026.

Introduction à Hannah Arendt, La Découverte, collection Repères, 2025.

Arendt à la plage. La philosophie politique dans un transat, Dunod, 2023.

La figure de l'homme. Hannah Arendt et Emmanuel Levinas, Paris, Éditions du Palio, 2012.

Coordinations d'ouvrages :

Avec Martine Leibovici : *Cahier de L'Herne Arendt*, L'Herne, 2021.

Avec Martine Leibovici : *A propos de l'affaire Eichmann. Hannah Arendt, Karl Jaspers*, L'Herne, 2021.

Avec François-David Sebbah : *Faire face, faire visage. Amiens, Hôpital Nord, dix ans après la première greffe*. Auteur.e.s : S. Crémades, B. Devauchelle, A. Mréjen, F.-D. Sebbah, Belles Lettres, 2018.

Documentaires en ligne : *Hannah Arendt et le procès d'Eichmann. La controverse*, documentaire radiophonique diffusé le 7 mai 2013 dans « La Fabrique de l'Histoire », sur *France Culture* (<http://www.franceculture.fr/emission-la-fabrique-de-l-histoire-histoire-des-grands-proces-24-2013-05-07>)